



Commune de Gisy-les-Nobles

2024-10

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 2
Suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

4 avril 2024

Date d'affichage

4 avril 2024

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GISY LES NOBLES**

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FLEURY Aliète, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe.

Absent : SALMON Bryan, MOROUS Christian

Est nommé secrétaire de séance : CARQUIN Frédérique

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2023 du budget communal de Gisy Les Nobles

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu la délibération n°2023-40 du 18/09/2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),
- Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 18/09/2023,
- Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 29/08/2023,
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget communal de la commune de Gisy Les Nobles,
- Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget communal de la commune de Gisy Les Nobles,
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment de vote » ;

- Considérant, dès lors, que l'article susmentionné du règlement intérieur du conseil municipal prévoit que le président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas recevoir une procuration de l'un des membres de sa majorité ;
- Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil syndical a siégé sous la présidence de Monsieur Alexandre FINELLI, 1^{er} adjoint,
- Considérant le CFU présenté et résumé comme suit à l'assemblée,

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	216 554,29	369 246,00	585 800,29
	Recettes réalisées	44 333,30	464 847,30	509 180,60
	Restes à réaliser	2 362,00	0,00	2 362,00
Dépenses	Aurotisation budgétaire totale	228 375,98	550 071,16	778 447,14
	Dépenses réalisées	69 750,64	408 665,23	478 415,87
	Restes à réaliser	17 067,13	0,00	17 067,13
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-25 417,34	56 182,07	30 764,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats reportés (+/-)	11 821,69	180 825,16	192 646,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit (+/-)	-13 595,65	237 007,23	223 411,58
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-14 705,13	0,00	-14 705,13
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-28 300,78	237 007,23	208 706,45

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, 11 voix, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du Budget communal de la commune de Gisy Les Nobles,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire



Frédérique CARQUIN

Le Président,



Alexandre FINELLI



MAIRIE DE GISY LES NOBLES
89140



Commune de Gisy-les-Nobles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

2024-11

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 2
Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

4 avril 2024

Date d'affichage

4 avril 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FLEURY Aliète, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe.

Absent : SALMON Bryan, MOROUS Christian

Est nommé secrétaire de séance : CARQUIN Frédérique

OBJET : Affectation de résultat de clôture 2023 du budget communal

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2023 du budget communal, à savoir :

- Excédent de fonctionnement 2023 :	56 182.07 euros
- Excédent de fonctionnement reporté 2022:	180 825.16 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé :	237 007.23 euros
- Déficit d'investissement 2023	13 595.65 euros
- Déficit des restes à réaliser 2023	14 705.13 euros
Soit un besoin de financement de :	28 300.78 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Affecte** le résultat de clôture 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023	237 007.23 euros
1068 Affectation complémentaire en réserve	28 300.78 euros
002 Excédent de fonctionnement reporté	208 706.45 euros

Résultat d'investissement reporté (001) Déficit 13 595.65 euros

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance

Frédérique CARQUIN

Le Maire

Patrick BABOUHOT




Mairie Communale de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218901890-20240411-2024_12-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2024-12

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 2
Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

4 avril 2024

Date d'affichage

4 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FLEURY Aliète, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe.

Absent : SALMON Bryan, MOROUS Christian

Est nommé secrétaire de séance : CARQUIN Frédérique

OBJET : TAUX D'IMPOSITIONS 2024

Monsieur le maire rappelle que les taux d'impositions ont été augmentés en 2022, il expose que vu la conjoncture économique actuelle, il propose de maintenir les taux 2023 sachant que l'état a augmenté de 3.9% les bases imposables des différents impôts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de maintenir les taux 2023 pour l'année 2024.

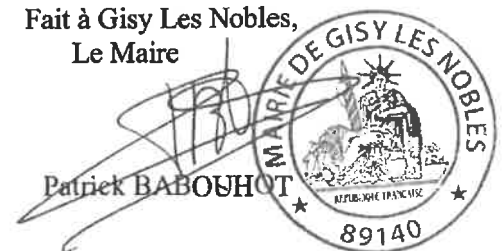
	2023	2024
Taxe Foncière Propriétés Bâties	31.55%	31.55%
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	37.64%	37.64%
Taxe habitation	14.24%	14.24%

Le secrétaire de Séance

Frédérique CARQUIN

Fait à Gisy Les Nobles,
Le Maire

Patrick BABOUHOT





Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218901890-20240410-2024_13-DE

SLO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2024-13

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 2
Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

4 avril 2024

Date d'affichage

4 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FLEURY Aliète, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe.

Absent : SALMON Bryan, MOROUS Christian

Est nommé secrétaire de séance : CARQUIN Frédérique

OBJET : Virement au budget annexe assainissement

Le conseil municipal décide d'effectuer un virement du budget principal au budget annexe assainissement pour l'exercice 2024 pour pallier le déficit de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de réaliser le virement d'un montant de 13 000.00 euros de l'article 6573641 sur le budget assainissement.

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance

Frédérique CARQUIN

Le Maire



Patrick BABOUHOT



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218901890-20240410-2024_14-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2024-14

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absent (s) : 4

Pouvoir (s) : 2

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

Date de convocation

4 avril 2024

Date d'affichage

4 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FLEURY Aliète, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe.

Absent : SALMON Bryan, MOROUS Christian

Est nommé secrétaire de séance : CARQUIN Frédérique

OBJET : Subventions communales 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide d'inscrire au budget 2024 les subventions suivantes :**
 - ASKVT 500.00 €
 - Téléthon 50.00 €
 - Ecole des métiers (DIJOU Lina) 30.00 €
 - SPA 50.00 €
 - Fondation Brigitte Bardot 100.00 €
 - Association Cani-Félin 100.00 €
 - Petits Écureuils 1050,00 €
 - Gisy Loisirs 1000.00€
- **Précise** que concernant la subvention pour Gisy Loisirs M FINELLI vote « abstention »,
-
- **Précise** que les subventions seront versées seulement sur présentation d'une demande et d'un bilan financier.
- **Précise** que les sommes sont inscrites au compte 65748 du budget de la commune 2024.

Le secrétaire de Séance


Frédérique CARQUIN

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire


Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218901890-20240410-BP_2024_COM-BF

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2024-15

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 2
Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

4 avril 2024

Date d'affichage

4 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FLEURY Aliète, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe.

Absent : SALMON Bryan, MOROUS Christian

Est nommé secrétaire de séance : CARQUIN Frédérique

OBJET : Vote du budget primitif 2024 de la commune de Gisy Le Nobles

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Vote** les propositions nouvelles du budget Primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses : 368 754.02 euros (dont 17 067.13 euros de R.A.R.)

Recettes : 368 754.02 euros

Section de Fonctionnement

Dépenses : 608 238.45 euros

Recettes : 608 238.45 euros

- **Dit** que, au titre de la fongibilité des crédits, le conseil municipal délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception du 012 : charges de personnel) dans la limite de 7.5% pour chacune des 2 sections de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

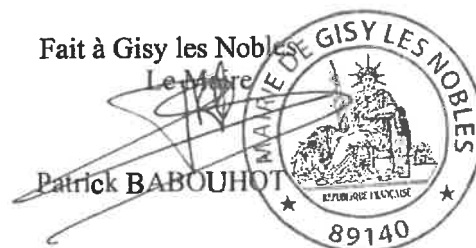
Le secrétaire de Séance


Frédérique CARQUIN

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2024-16

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absent (s) : 4

Pouvoir (s) : 2

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Date de convocation

4 avril 2024

Date d'affichage

4 avril 2024

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FLEURY Aliète, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe.

Absent : SALMON Bryan, MOROUS Christian

Est nommée secrétaire de séance : CARQUIN Frédérique

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2023 du budget assainissement de Gisy Les Nobles

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu la délibération n°2023-40 du 18/09/2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),
- Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 18/09/2023,
- Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 29/08/2023,
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget assainissement de la commune de Gisy Les Nobles,
- Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget assainissement de la commune de Gisy Les Nobles,
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire et

débatu, le conseil municipal élit son président, lequel peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment de vote » ;

- Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas recevoir une procuration de l'un des membres de sa majorité ;
- Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Alexandre FINELLI, 1^{er} adjoint,
- Considérant le CFU présenté et résumé comme suit à l'assemblée :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	56 306,02	142 716,49	199 022,51
	Recettes réalisées	51 306,02	133 323,81	184 629,83
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Aurotisation budgétaire totale	107 010,30	123 945,36	230 955,66
	Dépenses réalisées	47 436,83	112 538,80	159 975,63
	Restes à réaliser	2 329,20	0,00	2 329,20
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	3 869,19	20 785,01	24 654,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats reportés (+/-)	50 704,28	-18 771,13	31 933,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit (+/-)	54 573,47	2 013,88	56 587,35
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-2 329,20	0,00	-2 329,20
Résultat cumulé	Excédent / déficit	52 244,27	2 013,88	54 258,15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés, 11 voix, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget assainissement de la commune de Gisy Les Nobles,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire

FC

Frédérique CARQUIN

Le Président





Mairie de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218901890-20240410-BP_2024_ASS-BF

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

2024-17

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absent (s) : 4

Pouvoir (s) : 2

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Date de convocation

4 avril 2024

Date d'affichage

4 avril 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy. Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FLEURY Aliète, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHE'Christophe.

Absent : SALMON Bryan, MOROUS Christian

Est nommé secrétaire de séance : CARQUIN Frédérique

OBJET : Affectation de résultat de clôture 2023 du budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2023 du budget assainissement, à savoir :

- Excédent de fonctionnement 2023	20 785.01 euros
- Déficit de fonctionnement reporté 2022	18 771.13 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	2 013.88 euros
- Excédent d'investissement 2023	54 573.47 euros
- RAR 2023	2 329.20 euros
Soit un excédent d'investissement de	52 244.27 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Affecte** le résultat de clôture 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 (Excédent)	2 013.88 euros
Affectation complémentaire de réserve 1068	0.00 euros
002 Excédent de fonctionnement reporté	2 013.88 euros
001 Résultat d'investissement reporté (Excédent)	52 244.27 euros

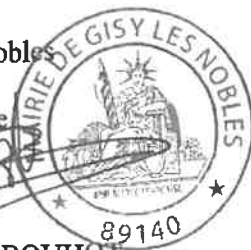
Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance

Frédérique CARQUIN

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218901890-20240410-2024_18-DE

SLO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

2024-18

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absent (s) : 4

Pouvoir (s) : 2

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Date de convocation

4 avril 2024

Date d'affichage

4 avril 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FLEURY Aliète, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe.

Absent : SALMON Bryan, MOROUS Christian

Est nommé secrétaire de séance : CARQUIN Frédérique

OBJET : Prix du m3 des eaux usées - assainissement

Monsieur le maire rappelle que la dernière augmentation du prix du m³ d'eau pour l'assainissement a été votée en 2013 avec effet au 1^{er} septembre 2014 avec un tarif de 2,34 euros HT du m³ des eaux usées.

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter pour l'année 2024 le tarif du m³ des eaux usées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de ne pas augmenter le prix du m³ des eaux usées pour l'année 2024.

Le secrétaire de Séance

Frédérique CARQUIN

Fait à Gisy Les Nobles,
Le Maire

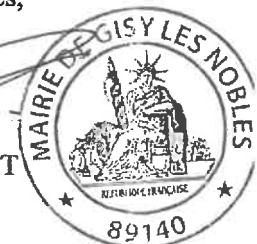
Patrick BABOUHOT



Photo Chapelle de Gisy-les-Nobles

2024-19

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absent (s) : 4

Pouvoir (s) : 2

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

Date de convocation

4 avril 2024

Date d'affichage

4 avril 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218901890-20240410-BP_2024_ASS-BF

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GISY LES NOBLES**

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FLEURY Aliète, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe.

Absent : SALMON Bryan, MOROUS Christian

Est nommé secrétaire de séance : CARQUIN Frédérique

OBJET : Vote du budget primitif 2024 de l'assainissement de Gisy les Nobles

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Vote** les propositions nouvelles du budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante sans augmentation du prix du m³ d'eau :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 117 690.50 euros

Recettes : 117 690.50 euros

Section d'investissement

Dépenses : 136 900.39 euros (RAR 2 329.20 euros)

Recettes : 136 900.39 euros

- **Dit** que, au titre de la fongibilité des crédits, le conseil municipal délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception du 012 charges de personnel) dans la limite de 7,5% pour chacune des 2 sections de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

Le secrétaire de Séance


Frédérique CARQUIN

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire


Patrick BABOUHOT

89140



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

2024-20

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 2
Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

4 avril 2024

Date d'affichage

4 avril 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FLEURY Aliète, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe.

Absent : SALMON Bryan, MOROUS Christian

Est nommé secrétaire de séance : CARQUIN Frédérique

OBJET : Devis démolition de 2 bâtiments du 19 grande rue

Monsieur le maire expose que des devis ont été demandés pour la démolition de l'angle du 19 grande rue et une partie du bâtiment à l'intérieur. 3 devis ont été demandé dont une entreprise malgré les relances n'a pas répondu,

Entreprise GIRARD :

Pour le bâtiment de l'angle : forfait démolition 20 000.00 €HT
Pour le bâtiment interne forfait démolition 10 000.00 €HT

Entreprise Yonne Nord BTP :

Pour le bâtiment de l'angle 15 801.00 €HT
Pour le bâtiment interne 11 230.00euros €HT
Option : reprise des rives et du mur en limite de la propriété voisine
5 176.00€HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** pour les différentes démolitions du 19 grande rue de retenir l'entreprise Yonne Nord BTP pour un montant total de 32 207.00 €HT
- **autorise** le maire à signer les devis correspondants.

Fait à Gisy les Nobles

Le Secrétaire

Flu

Frédérique CARQUIN

Le Maire

Patrick

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218901890-20240410-2024_21-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

2024-21

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 2
Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

4 avril 2024

Date d'affichage

4 avril 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FLEURY Aliète, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe.

Absent : SALMON Bryan, MOROUS Christian

Est nommé secrétaire de séance : CARQUIN Frédérique

OBJET : Location de la salle des fêtes pour les associations sportives

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux différentes demandes des associations sportives pour l'utilisation de la salle des fêtes, il est nécessaire de fixer les tarifs de location annuelles pour celle-ci.

Il propose de fixer les tarifs à l'heure comme suit : 7 euros de l'heure du 1^{er} Octobre au 30 Avril et de 5 euros de l'heure du 1^{er} mai au 30 septembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de louer la salle des fêtes de Gisy les Nobles aux associations sportives aux tarifs suivants :

7 euros de l'heure du 1^{er} Octobre au 30 Avril et de 5 euros de l'heure du 1^{er} mai au 30 septembre.

- **Autorise** le maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision

Le secrétaire

Frédérique CARQUIN

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218901890-20240410-2024_22-DE

SLO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

2024-22

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absent (s) : 4

Pouvoir (s) : 2

Suffrages exprimés : 12

Pour : 11

Contre :

Abstentions : 1

Date de convocation

4 avril 2024

Date d'affichage

4 avril 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FLEURY Aliète, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe.

Absent : SALMON Bryan, MOROUS Christian

Est nommé secrétaire de séance : CARQUIN Frédérique

OBJET : Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Monsieur le maire,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
- Vu le tableau des effectifs ;

informe le conseil, que, eu égard des besoins du service, il convient de créer un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet.

Il propose au conseil municipal que conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2024. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie B au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents avec 1 abstention (M FINELLI) :

- **Décide** la création d'un emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,
- **Autorise** le maire à signer l'arrêté de nomination correspondant.

Le secrétaire de Séance

Frédérique CARQUIN

Fait à Gisy Les Nobles

Le Maire

Patrick BABOUHOT

89140



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FLEURY Aliète, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe.

Absent : SALMON Bryan, MOROUS Christian

Est nommé secrétaire de séance : CARQUIN Frédérique

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet

2024-23

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absent (s) : 4

Pouvoir (s) : 2

Suffrages exprimés : 12

Pour : 11

Contre :

Abstention : 1

Date de convocation

4 avril 2024

Date d'affichage

4 avril 2024

Monsieur le maire,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
- Vu le tableau des effectifs ;

informe le conseil municipal, que, eu égard des besoins du service, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet 12.30/35^{ème}.

Il propose au comité municipal que conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet 12.30/35^{ème}, à compter du 1^{er} mai 2024. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, avec 1 abstention (A FINELLI).

- **Décide** la création d'un emploi permanent à temps non complet à compter du 1^{er} mai 2024,
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,
- **Autorise** le président à signer l'arrêté de nomination correspondant.

Fait à Gisy Les Nobles

La secrétaire de Séance

Frédérique CARQUIN

